

2026/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N°2026/075

Du vendredi 17 avril 2026

### Déclaration sans suite du lot n°4 Mobilier / Serrurerie du marché relatif au projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers le long des rives de la Seine - Marché 2026-04

Le Maire de Ris-Orangis,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2026/061 en date du 29 mars 2026 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2123-1 2° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour le lot d'un marché alloti dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée et qui remplit les deux conditions suivantes : a) La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services ou à 1 million d'euros hors taxes pour des travaux ; b) Le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots,

**VU** les articles R2162-2, R.2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue de réaliser le projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers le long des rives de la Seine en sa partie mobilier-serrurerie,

**CONSIDÉRANT** que le projet est bâti comme suit :

- Lot n°1 : VRD- terrassement- réseaux et revêtements - montant maximum 7.000.000 € HT,
- Lot n°3 : plantation, espaces verts - montant maximum 2.500.000 € HT,
- Lot n°4 : Mobilier urbain – serrurerie - montant maximum 1.000.000 € HT

**CONSIDÉRANT** que le projet est décomposé comme suit :

- Lot n°1 : Infra / VRD (déjà attribué) - montant maximum 7.000.000 € HT,
- Lot n°2 : Eclairage public (déjà attribué) - montant maximum 1.500.000 € HT,
- Lot n°3 : Espaces verts (déjà attribué) - montant maximum 2.500.000 € HT,
- Lot n°4 : Mobilier urbain / Serrurerie – objet du présent marché – montant maximum de 750.000 € HT,
- Lot n°5 : Gros œuvre / Ouvrages en Seine (sera lancé ultérieurement),

**CONSIDÉRANT** que le marché est passé pour une durée ferme de quarante-huit (48) mois à compter de la date de notification du marché,

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

**CONSIDERANT** que le marché a été organisé sous la forme d'une procédure formalisée avec l'envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP le 19 février 2026,

**CONSIDERANT** que quatre (4) plis, représentant quatre (4) offres ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 16 mars 2026 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** l'évolution des orientations et priorités de la collectivité conduisant à reconsidérer le périmètre, les caractéristiques et l'opportunité du projet tel que défini initialement,

**CONSIDERANT** la nécessité de déclarer le marché sans suite pour motifs d'intérêt général :

---

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE DECLARER le marché relatif au projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers le long des rives de la Seine en son lot mobilier-serrurerie SANS SUITE POUR MOTIFS D'INTERET GENERAL.

**ARTICLE 2** : DIT que la présente décision sera affichée à la porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 17 avril 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **22 AVR. 2026**

Publié le :

Notifié le : **22 AVR. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa

publication et de sa

notification. Le Tribunal Administratif de Versailles

peut aussi être saisi par l'application « Télérecours

citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Sonia Benameur  
Maire de Ris-Orangis

